

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 05 FÉVRIER 2018 À 19h00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale et greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de janvier 2018
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 560-7 amendant le règlement de zonage
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 563-5 amendant le règlement de permis et certificats
 - 7.3 Avis de motion - Règlement 602-1 amendant le règlement d'usages conditionnels
 - 7.4 Adoption des 1er projets de règlements d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée publique de consultation
 - 7.5 990 rue St-Joseph - Changement d'usage
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Avis de motion Règlement relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt
 - 8.2 Offre de service - Rédaction de document d'appel d'offres de Édilex
 - 8.3 Renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité - Infotech

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 La Pensée de Bagot - Cahier projet maison
 - 9.2 53e groupe scout de Valcourt et région
 - 9.3 Club de patinage artistique
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
 - 10.1 Construction d'un terrain de soccer - Décompte 3
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Mandat Asisto
 - 11.2 Réaménagement du boulevard des Cyprès - Offre en ingénierie
 - 11.3 Réaménagement du Boulevard des Cyprès - Offre pour relevés topographiques
 - 11.4 Changement au déneigement des trottoirs
 - 11.5 Rénovation extérieure de l'Hôtel de Ville - Offre de service
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
 - 12.1 Adoption du plan de sécurité civile - mis à jour
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

025-18-02-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

CAMP DE JOUR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE

V2030 – INSTALLATION DE DEUX AFFICHES

ADOPTÉE

026-18-02-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit accepté ;

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

027-18-02-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018 soit acceptée,
QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 436 427.59 \$ quatre cent trente-six mille quatre cent vingt-sept dollars et cinquante-neuf cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

028-18-02-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jacques Blanchard, conseiller municipal, à assister à la soirée de la St-Valentin organisée par la FADOQ de Valcourt, au Centre communautaire de Valcourt, le 16 février prochain. Coût : 25.\$.

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Pierre Tétrault et Dany St-Amant, conseillers municipaux, à participer à la 2^e édition d'une activité bénéfique de la Fondation Pierre Breton, une collation par jour, le 24 mars prochain à l'école du Verbe Divin de Granby. Coût du billet : 60.\$/ chacun.

ADOPTÉE

029-18-02-05

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 560-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 560-7 « AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce règlement aura pour objet de modifier le «**Règlement de zonage 560** », soit

- Les groupes d'usages sont autorisés pour ajouter les logements accessoires pour tout usage unifamilial actuellement autorisé.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Le pourcentage minimal d'occupation au sol est fixé pour les zones du centre-ville.
- Les usages et constructions permises en cours avant, latérales et arrière sont modifiés, notamment en ce qui concerne les rampes d'accès, les espaces de stationnement, les coupoles satellites et les antennes.
- Les normes de logements complémentaires sont modifiées.
- L'ensemble des normes portant sur le stationnement est modifié.
- Des dispositions relatives aux garde-corps ont été ajoutées.
- Les dimensions des enseignes ont été modifiées.
- Le nombre minimal d'arbres a été modifié, une interdiction de plantation a été ajoutée et l'ajout de bande tampon.
- Les normes sur les panneaux solaires ont été modifiées.
- Les poules en milieu urbain ont été ajoutées avec diverses normes.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi et celui-ci peut être consultée au bureau de la ville de Valcourt et accessible sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

030-18-02-05

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 563-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 563-5 «AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS»**

Ce règlement aura pour objet de modifier le «Règlement de permis et certificats 563», soit :

- les obligations d'obtention de certificat d'autorisation ont été modifiées pour l'aménagement d'une aire de stationnement;
- les obligations d'obtention de certificat d'autorisation ont été ajoutées pour l'installation ou modification d'éolienne, la construction ou la modification d'un poulailler ou d'un enclos et l'exemption d'aménagement de case de stationnement;
- des documents concernant les ouvrages de captage des eaux souterraines ont été ajoutées;
- les documents requis ont été ajoutés pour : l'aménagement d'une aire de stationnement, les balcons ou galeries, la réalisation d'un mur de soutènement, le déplacement de conduites diverses, la construction ou la modification d'un poulailler et d'un enclos, la demande d'exemption d'aménagement de cases de stationnement et l'installation ou modification d'éolienne;
- Les conditions d'émission d'un certificat d'autorisation sont modifiées;
- Les conditions d'obligation de fournir un certificat de localisation sont modifiées;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi et celui-ci peut être consultée au bureau de la Ville et accessible sur le site internet.

ADOPTÉE

031-18-02-05

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 602-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS
602

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 602-1 «AMENDANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS »**

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce règlement aura pour objet de modifier le «**Règlement d'usages conditionnels 602**» pour ajouter les critères d'évaluations spécifiques au logement accessoire.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi et celui-ci peut être consulté au bureau de la ville de Valcourt et accessible sur le site internet.

ADOPTÉE

032-18-02-05

ADOPTION DES 1^{ER} PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les 1^{ers} projets de règlement d'urbanisme portant les numéros :

- **560-7 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
- **563-5 «Amendant le Règlement de permis et certificats»**
- **602-1 «Règlement sur les usages conditionnels»**

Copie de ces projets de règlement sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 12 mars 2018, à 18 h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera les 1^{ers} projets desdits règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

033-18-02-05

990 RUE ST-JOSEPH - CHANGEMENT D'USAGE

- ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour changer l'usage d'une partie de l'immeuble situé au 990, rue St-Joseph et que cette demande est assujettie au règlement 599 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la rue St-Joseph;
- ATTENDU QU' actuellement, l'immeuble est divisé en trois (3) logements et un (1) local commercial, ce dernier occupant une superficie de 62.95m² au rez-de-chaussée;
- ATTENDU QUE le règlement de zonage pour la zone CV-2 autorise les habitations multifamiliales pour un maximum de quatre (4) logements ;
- ATTENDU QUE la superficie du lot est de 1 102.30m², ce qui est conforme au règlement de lotissement pour l'usage soit une superficie minimale de 500m² pour quatre (4) logements ;
- ATTENDU QUE cinq (5) cases de stationnements sont rattachées à l'immeuble;
- ATTENDU QUE le règlement de PIIA prévoit à l'article 8.1 : « *Objectifs généraux*
d) Contribuer au maintien du cœur villageois en favorisant l'architecture commerciale, la mixité des fonctions et en permettant un outil flexible pour la transformation d'un secteur en un milieu de vie attrayant »
- Et à l'article 8.3 aux « *Objectifs et critères spécifiques par catégories d'objets d'intervention* », à l'article 8.3.4 « *Recyclage* » : 8.3.4.1 « *Toute transformation est favorisée à condition de renforcer le dynamisme de la rue principale*
a) toute transformation requise dans le cas d'un recyclage doit préserver les caractéristiques architecturales exceptionnelles ;
b) Le rez-de-chaussée devrait préserver une allure commerciale» ;
- ATTENDU QUE la granularité de la fonction résidentielle nuit à la concentration commerciale que devrait former la rue principale et l'immeuble est situé dans un périmètre où l'espace commercial devrait être prédominant ;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil favorablement le changement d'usage.
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU en regard de la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :
- Propriété : 990 rue St-Joseph
- Objet : Changement d'usage, soit: autorise une (1) habitation multifamiliale pour un maximum de quatre (4) logements.

ADOPTÉE

034-18-02-05

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT

Monsieur le conseiller Jimmy Royer donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT**.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- D'y intégrer les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Une dispense de lecture complète dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi et le projet du règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

035-18-02-05

OFFRE DE SERVICE - RÉDACTION DE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES -
ÉDILEX

- ATTENDU QUE la plateforme Edilexpert contient une banque de données d'environ 6 500 clauses intégrées à de l'intelligence artificielle permettant à plus de 225 organismes publics de tous les secteurs de produire près de 4500 appels d'offres par année ;
- ATTENDU QUE l'outil de rédaction d'appels d'offres et de contrats minimise le taux d'erreurs, les omissions potentielles et les clauses juridiquement obsolètes; simplifiant et sécurisant le processus contractuel pour ses utilisateurs ;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une offre de service de la Firme Édilex Inc. pour la rédaction d'appel d'offres. Le système génère des modèles taillés sur mesure en fonction des choix effectués, selon le niveau de la structure de document (simplifiée ou détaillée), du cadre contractuel, de la modalité, du mode d'adjudication et sollicitation (gré à gré, invitation ou appel d'offres publics);
- ATTENDU QUE la documentation d'Edilexpert est mise à jour en temps réel et au fur et à mesure que la réglementation évolue ;
- ATTENDU QUE l'offre inclut près de vingt professionnels chevronnés aptes à aider, et tout abonné à Edilexpert bénéficie d'un accès à un avocat au besoin pour des consultations de base et ce, sans frais additionnel ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de la firme Édilex, telle que présentée en date du 24 janvier 2018 pour les années 2018-2019 et 2020.

Les montants de l'offre se détaillent comme suit :

2018	1 100 \$
2019	1 133 \$
2020	1 166 \$
Formation	1 224 \$

ADOPTÉE

036-18-02-05

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ INFOTECH

ATTENDU QUE le contrat de service pour le logiciel de comptabilité municipale (SYGEM) prenait fin le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville a reçu, en date du 30 janvier 2018, une offre de service venant de Infotech, pour le renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité pour les années 2018-2019-2020, soit le contrat de base, au montant de 10 755 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de service (de base) du logiciel de comptabilité municipale venant de Infotech, pour les années 2018-2019-2020, au montant de 10 755\$ (taxes non incluses) selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 30 janvier 2018, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Paul Roy, trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les documents relatifs au renouvellement de ce contrat de service.

ADOPTÉE

037-18-02-05

LA PENSÉE DE BAGOT - CAHIER PROJET MAISON

ATTENDU QUE le Journal La Pensée de Bagot, publiera UN (1) cahier spécial « Projet maison », le mercredi 14 février 2018 et demande au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication dans le cahier spécial « Projet Maison » à l'intérieur du journal : «La Pensée de Bagot». Grandeur 1/8 page couleur au coût de 190 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

038-18-02-05

53E GROUPE SCOUT DE VALCOURT ET RÉGION

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant du *53^e Groupe Scout de Valcourt et Régions* demandant une contribution financière de la Ville de Valcourt;
- ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de verser une somme de 200 \$, (représentant ± 10\$ par inscription) étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 200 \$ au *53^e Groupe Scout de Valcourt et Régions*.
- ADOPTÉE

039-18-02-05

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

- ATTENDU QUE *le Club de patinage artistique* de Valcourt sollicite une aide financière en vue du spectacle de fin d'année le 24 mars prochain;
- ATTENDU QUE le commanditaire bénéficiera d'une visibilité dans le Programme souvenir du spectacle;
- ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande par l'achat 1 page dans le programme souvenir, représentant un montant de 125 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de verser une contribution financière un montant de 125 \$ au *Club de patinage artistique de Valcourt*, par l'achat 1 page dans le Programme souvenir du spectacle.
- ADOPTÉE

040-18-02-05

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER - DÉCOMPTE 3

- IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 3, au montant de 13 398.01 \$ (taxes incluses), à l'entrepreneur Construction Groupe Prévost Inc. relativement aux travaux de construction du terrain de soccer (11 joueurs), tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, dans sa lettre datée du 29 janvier 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les directives de changement nos 1 à 8, totalisant un montant de 12 947.75 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

041-18-02-05

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - MANDAT ASISTO

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, (ci-après appelée : Stratégie) plusieurs projets sont présentement en cours, soit :

- Devis d'appel d'offres pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles institutionnels, commerciales et municipales;
- Planification avec le MAMOT en vue d'élaborer le processus d'attribution des volumes d'eau respectif de chacune des municipalités du Canton et de la Ville de Valcourt;
- Révision du règlement relatif à la Stratégie;
- Évaluation préliminaire des résultats de consommation d'eau et des informations pertinentes qui serviront à l'élaboration du bilan 2017 de la Stratégie;

ATTENDU QUE l'ensemble des projets présentement en cours requièrent l'expertise d'un bureau d'ingénieur;

ATTENDU QUE la firme Asisto est présentement la firme mandatée afin d'assister la Ville de Valcourt dans la préparation des bilans annuels de la Stratégie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente avec la firme Asisto pour la réalisation de divers mandats dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et ce jusqu'à concurrence d'une banque d'heures à raison de 50 heures, au taux de 110. \$de l'heure pour un montant Maximal de 6 000. \$ (taxes incluses).

Le montant sera pris au Surplus aqueduc – excédent affecté.

ADOPTÉE

042-18-02-05

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRÈS - OFFRE EN INGÉNIERIE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE - FIRME EXP. INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnelle en ingénierie venant de la firme Exp. Inc., pour le projet des travaux de réaménagement du boulevard des Cyprès, telle que soumise en date du 29 janvier 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'offre est au montant forfaitaire de 8 500 \$ (taxes non incluses) pour l'élaboration du plan concept des travaux et un montant maximum de 8 500 \$ (taxes non incluses) pour la confection des plans et devis.

Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de la subvention des plans et devis par le Ministère.

Le montant sera pris dans les fonds généraux.

ADOPTÉE

043-18-02-05

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRÈS OFFRE DE SERVICE POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnelle pour la conception des plans topographiques au montant 4 500 \$ (taxes non incluses) de venant de la firme Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier. Inc., pour le projet des travaux de réaménagement du boulevard des Cyprès, telle que soumise en date du 26 janvier 2018;

Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de la subvention par le Ministère.

ADOPTÉE

044-18-02-05

CHANGEMENT AU DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – HIVER 2017-2018

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté le déneigement des trottoirs dans la Ville, tel que spécifié dans l'annexe A de la résolution 221-17-09-05;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'apporter un changement à l'effet de ne plus déneiger la portion du trottoir sur l'avenue des Cascades, soit de la rue Desranleau jusqu'à la rue Notre-Dame-des-Champs, étant donné que le parcours de Trottibus ne passe plus dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'amender la résolution 221-17-09-05 afin de ne plus déneiger les trottoirs sur l'avenue des Cascades soit la portion de la rue Desranleau jusqu'à la rue Notre-Dame-des-Champs.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

045-18-02-05

RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de Julie St-Hilaire désigner architectural pour l'aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville, telle que soumise en date du 27 janvier 2018.

L'offre représente un montant de 6 500 \$ (taxes non incluses) si toutes les options sont retenues.

Le montant sera pris dans l'excédent affecté – Mise à niveau des édifices des fonds généraux.

ADOPTÉE

046-18-02-05

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - MIS À JOUR

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

ATTENDU QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* ;

ATTENDU QUE certaines parties du plan sont propres à la Ville de Valcourt et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 6 municipalités partenaires de la démarche de planification ;

ATTENDU QU' il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que notre municipalité a procédé à la mise à jour de ses données locales en 2018 ;

ATTENDU QUE les pages corrigées ont été substituées dans tous les exemplaires du plan de sécurité civile, ainsi qu'aux fascicules opérationnels des membres de l'OMSC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de la Ville de Valcourt ;

DE transmettre copie de la résolution à Madame Maude Tremblay-Létourneau, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE

047-18-02-05

CAMP DE JOUR
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, géré par le Conseil sport loisir, afin qu'un jeune handicapé ou personne ayant besoin d'assistance participe aux activités du camp de jour, la Ville de Valcourt doit accepter de faire une demande pour supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un jeune avec handicap;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise, pour au nom de la Ville de Valcourt, monsieur Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires à déposer une demande au *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, Programme géré par le Conseil sport loisir, afin de supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un enfant handicapé pour participer aux activités du camp de jour.

La demande présentée est pour un accompagnateur pour 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine au salaire horaire de 13.00 \$, soit le maximum de la contribution.

L'accompagnateur sera recruté à même la banque de curriculum vitae du camp de jour.

L'accompagnateur sera engagé du 26 juin au 18 août.

La Ville fournira une preuve d'assurance.

ADOPTÉE

048-18-02-05

V2030 - INSTALLATION DE DEUX AFFICHES

ATTENDU QUE Valcourt 2030 aimerait améliorer la visibilité du Marché public de Valcourt en installant une arche de bois, à partir de la rue St-Joseph et suggère également l'installation d'un babillard à l'aréna qui serait accessible aux touristes en tout temps, avec un plan du Grand Valcourt et des brochures touristiques;

ATTENDU QU' une demande est présentée au Conseil municipal afin que les travaux d'installation, excavation et conception du béton soient réalisés par les employés des travaux publics de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que les employés de travaux publics réalisent le travail demandé pour l'installation de ces charpentes.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
261
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

049-18-02-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANTET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:45 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Karine Boucher, Directrice Générale
Greffière-adjointe